

# RÈGLEMENT RAID NATURE VERCORS

Organisateur

CAP TRIATHLON EVENTS

75 montée de l'église

38160 SAINT-ROMANS



## 1. Les conditions d'admissions.

### **A) Documents à fournir : équipes de 2 ou 4.**

Les inscriptions se font directement auprès de Njuko.

Pour s'inscrire:

Il faut être au minimum en catégorie Cadet (né(e) en 2009 et avant) pour s'inscrire sur le RAID NATURE VERCORS CHALLENGE et au minimum en catégories Benjamin (né(e) en 2012 et avant) sur le RAID NATURE VERCORS DÉCOUVERTE.

Il faut justifier d'une autorisation parentale en plus des documents obligatoires si l'enfant est mineur, sauf licencié FFTRI. L'enfant mineur devra obligatoirement être accompagné d'un adulte.

Il faudra être muni d'une licence FFTRI compétition pour pouvoir s'inscrire OU pour les non licenciés (ou licencié FFTRI loisir et dirigeant) il faudra obligatoirement avoir répondu NON à toutes les questions du FIS (Formulaire d'Information Santé). Dans le cas contraire, l'athlète devra présenter un certificat médical valable datant de moins de 1 an à la date d'inscription, de non contre-indication à la pratique du sport ou du raid multisports en compétition. Si le certificat ne fait pas mention de sports en compétition ou de Raid multisport EN COMPÉTITION, il devra obligatoirement comporter l'ensemble des sports pratiqués lors de l'évènement (trail, VTT) et dans tous les cas spécifiés « en compétition »).

Pour les non licenciés (ou licenciés FFTRI dirigeant ou loisir) il faudra en plus de son inscription, régler un PASS compétition à la journée d'une valeur de 2€ pour le RNV découverte et 5€ pour le RNV challenge.

Possibilité de mixer les équipes (homme/femme, homme/homme, femme/femme)

Nombre maximum d'équipes :

80 équipes sur le RAID NATURE VERCORS DÉCOUVERTE

80 équipes sur le RAID NATURE VERCORS CHALLENGE

### **B) Les tarifs (attention tarifs évolutifs)**

Les frais d'inscriptions :

## RAID NATURE VERCORS CHALLENGE

= 40€ par co-équipier avant le 31/12/2023

= 50€ par co-équipier au delà du 31/12/2023 et jusqu'au 13/03/2024

## RAID NATURE VERCORS DÉCOUVERTE

= 25€ par co-équipier avant le 31/12/2023

= 30€ par co-équipier au delà du 31/12/2023 et jusqu'au 13/03/2024

Toute demande d'annulation d'inscription et de remboursement de celle-ci sera étudiée au cas par cas et fera objet ou non d'une raison valable et favorable à cette demande. Des justificatifs pourront alors être demandés pour analyser la demande et rendre une réponse rapide à la demande.

Pour les non licenciés (ou licenciés FFTRI dirigeant et loisir) il faudra en plus de son inscription, régler un PASS compétition à la journée d'une valeur de 2€ pour le RNV DÉCOUVERTE et 5€ pour le RNV CHALLENGE.

## 2.1 Les parcours RAID NATURE VERCORS CHALLENGE

Nous estimons une durée d'épreuve allant d'environ 5h pour les premiers participants à un temps maximum de 8h pour les derniers participants.

Le départ sera prévu à 11h00 pour tous les participants au RAID NATURE VERCORS CHALLENGE.

L'arrivée devra donc se faire avant 19h pour tous les finishers.

Le profil de ce parcours est moyennement difficile mais encore accessible à tous sportifs un minimum entraîné sur un effort de 4h minimum.

Les disciplines au programme :

TRAIL 15KM Balisé entièrement

VTT 21KM 2.0 : GUIDAGE GPS (4 obligatoires) + VTT'O 5 balises

Chaque équipe est équipée d'au moins 1 GPS sur lequel l'équipe aura enregistré son tracé qu'elle aura étudié les jours avant le RAID grâce la carte et les 4 balises obligatoires qui lui auront été envoyées 3 jours avant. 5 balises supplémentaires en CO seront mises en place le jour de la course : toute balise non poinçonnée = 15' de pénalité

BIKE AND RUN 14KM Balisé entièrement

KAYAK BI-PLACE (POINÇONS À VALIDER) MARANDAN : 3 balises à trouver : Lors du contrôle final, chaque balise non trouvée pénalise l'équipe de 15'

BIKE AND RUN 7KM Balisé entièrement

TIR À LA CARABINE laser (5 tirs par coéquipier : 1' de pénalité pour chaque cible non abattue + 1' de pénalité si le temps est dépassé) : 3' max pour faire le parcours à pied + tir

ÉPREUVE DES POTEAUX Pénalité sur le temps total de 15' si l'équipe entière ne réussit pas à rester sur les poteaux plus de 3' sur une seule jambe

Les participants seront en autonomie pour réaliser les parcours, c'est-à-dire qu'ils auront obligatoirement avec eux de quoi se ravitailler (réserve d'eau et nourriture obligatoire). Léger ravitaillement en eau et solide au niveau de l'aire de transition

À 10h45 aura lieu un briefing de course à la salle multisport de Saint-Romans (CAMP DE BASE). Le départ de ce parcours se fera à 11h00 de la salle multisport de Saint-Romans, CAMP DE BASE du RAID NATURE VERCORS : départ en ligne

Aucune assistance extérieure ne sera autorisée (interdiction d'être ravitaillé ou bien de se faire dépanner sur le point mécanique par une personne externe à la compétition).

## 2.2 Les parcours RAID NATURE VERCORS DÉCOUVERTE

Nous estimons une durée d'épreuve allant d'environ 1h15 pour les premiers participants à un temps maximum de 3H pour les derniers participants.

Le départ sera prévu à 14h30 pour tous les participants au RAID NATURE VERCORS DÉCOUVERTE

L'arrivée devra donc se faire avant 17h30 pour tous les finishers.

Le profil de ce parcours est facile et accessible à tous sportifs un minimum entraîné sur un effort de 2h00 minimum.

Les disciplines au programme :

TRAIL 5KM Balisé entièrement

VTT 10KM 2.0 : GUIDAGE GPS (2 obligatoires) + VTT'O 2 balises.

Chaque équipe est équipée d'au moins 1 GPS sur lequel l'équipe aura enregistré son tracé qu'elle aura étudié les jours avant le RAID grâce la carte et les 2 balises obligatoires qui lui auront été envoyées 3 jours avant. 2 balises supplémentaires en CO seront mises en place le jour de la course : toute balise non poinçonnée = 15' de pénalité

BIKE AND RUN 6KM Balisé entièrement

KAYAK BI-PLACE (POINÇONS À VALIDER) MARANDAN : 3 balises à trouver : Lors du contrôle final, chaque balise non trouvée pénalise l'équipe de 15'

BIKE AND RUN 6KM Balisé entièrement

TIR À LA CARABINE laser (5 tirs par coéquipier : 1' de pénalité pour chaque cible non abattue + 1' de pénalité si le temps est dépassé) : 3' max pour faire le parcours à pied + tir

ÉPREUVE DES POTEAUX Pénalité sur le temps total de 15' si l'équipe entière ne réussit pas à rester sur les poteaux plus de 3' sur une seule jambe

Les participants seront en autonomie pour réaliser les parcours, c'est-à-dire qu'ils auront obligatoirement avec eux de quoi se ravitailler (réserve d'eau et nourriture obligatoire).

À 14h15 aura lieu un briefing de course à la salle multisport de Saint-Romans (CAMP DE BASE).  
Le départ de ce parcours se fera à 14h30 de la salle multisport de Saint-Romans, CAMP DE BASE du RAID NATURE VERCORS.

Aucune assistance extérieure ne sera autorisée (interdiction d'être ravitaillé ou bien de se faire dépanner sur le point mécanique par une personne externe à la compétition).

### 3. Déroulé simplifié du RAID NATURE VERCORS

⚠ Trois chronos 🕒 différents ⚠

🕒 **COURSE**

🕒 **TIR CARABINE LASER**

🕒 **ÉPREUVE DES POTEAUX**

Départ en masse du CAMP DE BASE

chrono **COURSE** lancé 🕒 ✅

TRAIL fléché

Retour CAMP DE BASE



chrono **COURSE** en cours 🕒 ✅

Départ du CAMP DE BASE

VTT 2.0 orientation

Balise obligatoire (DISQUALIFIANTES)

Balises facultatives 👉 STRATÉGIE

Retour CAMP DE BASE

## PÉNALITÉ : 15' PAR BALISE FACULTATIVE NON POINÇONNÉE



chrono **COURSE** en cours 🕒 ✅  
Départ du CAMP DE BASE  
BIKE & RUN fléché jusqu'au lac du Marandan  
Accès Kayak bi-place orientation



chrono **COURSE** en cours 🕒 ✅  
Départ du LAC DU MARANDAN  
Kayak bi-place orientation  
Balises obligatoires

## DISQUALIFICATION s'il manque un poinçon : elles sont obligatoires

Transition Bike and run



chrono **COURSE** en cours 🕒 ✅  
Départ du LAC DU MARANDAN  
Bike and run  
Retour CAMP DE BASE  
Fin du chrono **COURSE** ❌

### TRANSITION REPOS 5' MAX

Chrono **TIR CARABINE LASER** 3' MAX 🕒 ✅  
Départ boucle de 300m en courant + 5 tirs/ coéquipiers  
Fin du chrono **TIR CARABINE LASER** 🕒 ❌

## PÉNALITÉ : 1' PAR CIBLE NON ABATTUE ET 5' SI LE TEMPS IMPARTI EST DÉPASSÉ

### TRANSITION REPOS 5' MAX

Épreuve des poteaux  
Chrono **ÉPREUVE DES POTEAUX** 3' 🕒 ✅  
Fin du chrono **ÉPREUVE DES POTEAUX** 3' 🕒 ❌

## PÉNALITÉ : 15' SI CHUTE DU POTEAU D'UN DES DEUX COÉQUIPIERS

## Fin du RAID NATURE VERCORS

OBLIGATION DE CLOTURER SON RAID NATURE VERCORS DÉCOUVERTE AVANT 17H30  
OBLIGATION DE CLOTURER SON RAID NATURE VERCORS CHALLENGE AVANT 19H00

### 4. Le matériel obligatoire.

Pour la réalisation du Raid, un certain matériel est obligatoire au départ même de la compétition mais aussi au niveau des différentes sections d'activités.

Matériel obligatoire par participant :

Un VTT en bon état de fonctionnement

Un casque homologué CE obligatoirement porté sur toute la partie VTT mais aussi sur toutes les activités contenant du VTT : port du casque jugulaire fermée

Casque obligatoire pour chaque coéquipier lors de la section Run and bike (permutation libre) : port du casque jugulaire fermée

Système de traction autorisé. Celui-ci doit être largable, et ne doit pas être utilisé dans les descentes

Une bonne paire de chaussures polyvalentes pour enchaîner le plus facilement possible les différentes sections VTT mais aussi à pied, du raid.

Une réserve d'eau personnelle

Un ravitaillement personnel

Une couverture de survie

Un sifflet

Matériel obligatoire par équipe:

Un téléphone portable

Matériel conseillé:

Réserve de nourriture personnelle

Gants de vélo

Tenue polyvalente pour la réalisation de la totalité du raid

Boussole

Matériel interdit lors de la réalisation du raid:

VTT à Assistance Électrique (VAE)

Tout véhicule à assistance, ou motorisé pour rejoindre les différentes sections du raid.

### 5. Le règlement de la course.

Obligation de rester en équipe pendant la totalité de la course

Obligation de suivre le tracé de la course TRAIL ET BIKE & RUN.

L'épreuve de VTT 2.0 est de distance variable suivant le nombre de balises poinçonnées et l'itinéraire choisi.

Les Vélos à Assistance Électrique ne sont pas autorisés.

Obligation de passage sur toutes les activités du Raid et sur tous les points de chronométrage

Respect de l'environnement : l'organisateur se réserve le droit d'exclure un participant qui ne respecte pas cette règle.

Respect total du code de la route : l'organisateur se réserve le droit d'exclure un participant qui ne respecte pas cette règle.

Différentes pénalités pourront être données aux concurrents pour différentes raisons: les pénalités horaires, la mise hors classement, la mise hors course.

Des pénalités horaires pourront être effectuées pour plusieurs raisons:

Après un avertissement sur un point de règlement: une équipe peut par exemple être arrêtée en cas de non-respect des bonnes distances de sécurité entre eux (équipe séparée de plus de 50m).

Une mise hors classement pourra être effectuée pour plusieurs raisons:

Si une équipe ne respecte pas le franchissement des différents points de contrôle, et qu'il n'a donc aucune preuve de réalisation du parcours, l'organisateur se réserve le droit de la sortir du classement final.

Si les co-équipiers de l'équipe ne franchissent pas ensemble les différents points de contrôle de chronométrage et bien sûr l'arrivée, l'organisateur ne pourra classer l'équipe en question (l'équipe sera alors disqualifiée).

Si l'équipe décide d'elle-même d'abandonner la course pour quelques raisons qu'il soit.

Pour ces différentes raisons, l'organisateur se réserve donc le droit de classer les équipes concernées hors délai, ne leur permettant donc pas de prétendre aux lots et récompenses. L'organisation laisse en revanche l'équipe finir l'épreuve et franchir la ligne d'arrivée pour la satisfaction personnelle de chaque participant.

Une mise hors course pourra être effectuée pour plusieurs raisons:

Si une équipe ne respecte pas certains points importants du règlement: le respect de l'environnement, le respect du code de la route.

Si une équipe ne respecte pas le fair-play et pire l'intégrité physique des autres participants.

Si une équipe est prise en flagrant délit de triche transgressant un des points du règlement de l'épreuve (utilisation d'un matériel pas approprié et non réglementé, aide extérieure apportée par des personnes ultérieures à la compétition, etc...)

Pour ces différentes raisons l'organisateur se réserve le droit de mettre hors courses les équipes concernées, et donc disqualifier directement les concurrents. Dans ces conditions les équipes concernées ne font plus partie de l'épreuve et rejoindront donc l'arrivée sous leur propre responsabilité et n'auront donc plus accès aux récompenses.

## 6. Les inscriptions et retrait des dossards

Inscriptions sur le site NJUKO (avec les différents documents obligatoires)

L'inscription sera validée uniquement après validation des documents.

Retraits des dossards du RNV CHALLENGE de 8h15 à 10h15

Retraits des dossards du RNV DÉCOUVERTE de 8h15 à 14h00

## 7. Participants et récompenses.

### **A) Les dotations.**

Chaque participant DU RAID NATURE VERCORS aura droit à :

Un cadeau inscription

Un ravitaillement d'arrivée

## **B) Les récompenses**

Dans chaque compétition, les 3 premières équipes sur le RNV découverte et le RNV Challenge, femme, homme, mixte : 18 lots attribués

Il n'y aura pas de récompense en fonction des catégories d'âges.

## **8. Sécurité / secours / local anti-dopage**

Attention, chaque équipe concurrente doit évoluer sur le parcours du RAID en respectant le code de la route : Pas de priorité de passage des concurrents sur les différents croisements.

La sécurité des deux parcours sera assurée par une antenne médicale (présente à deux endroits du parcours) et des bénévoles signaleurs. Des pointages seront effectués sur tout le parcours. Les organisateurs peuvent prendre la décision d'arrêter un concurrent sur avis médical. Ses co-équipiers choisiront de continuer seuls, hors classement, ou de s'arrêter eux aussi.

L'équipe qui abandonne doit obligatoirement remettre ses dossards à un organisateur ou à un poste de contrôle/ravitaillement, qui organisera leur retour sur l'aire d'arrivée.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours de l'épreuve voire l'annuler, en cas de conditions météorologiques défavorables.

Une salle accolée à la salle multisport sera dédiée à un éventuel contrôle anti-dopage.

## **9. Assurance et responsabilités**

Responsabilité civile : l'organisateur a souscrit pour la durée de l'épreuve une assurance responsabilité civile, garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

Seuls les licenciés **FFTRI compétition** bénéficient des garanties accordées par leur licence. Les non-licenciés sont assurés en responsabilité civile grâce au PASS COMPÉTITION.

Hors licence compétition, nous recommandons vivement que chaque participant soit en possession d'une assurance individuelle accident.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé ou à un défaut matériel.

La responsabilité de l'organisateur sera dérogée dès le retrait du dossard pour abandon, pour disqualification (pointage tardif, dégradation ou non-respect du milieu naturel), par décision médicale ou sur décision du Directeur de course.

## **10. Réclamations**

Toutes réclamations par rapport à un point sur le classement final ou sur le déroulement de la course devra être fait au niveau du podium d'arrivée sur lequel sera posté notre équipe de chronométrage et d'organisation.



Toute demande sera entendue et fera preuve d'une étude au cas par cas en fonction de la demande.

Directeur de Course : Joël Wagner

Responsable Classement : Cédric Payre-ficout

## 11. Modification et parcours

En cas de mauvaises conditions météorologiques, et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours, de modifier le parcours, et l'emplacement des postes d'assistance sans préavis.

## 12. Droit d'image

Du fait de son engagement, le coureur donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'événement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

## 13. Loi informatique et libertés

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque coureur dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant. L'organisation se réserve le droit de communiquer son fichier contact à ses partenaires, sauf refus signifié du concurrent.

## 14. Conditions générales

Tout sportif s'engage à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de l'inscription. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou séquelles ultérieures qui pourraient survenir du fait de l'épreuve.

Chaque concurrent se doit d'évoluer en respectant le milieu naturel et humain.

# CAP TRIATHLON EVENTS



CAP  
TRIATHLON

